

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LUDRES**

**SERVICE : ADMINISTRATION GENERALE      SEANCE DU :                      25 SEPTEMBRE 2023**  
**DELIBERATION N° :                      1**  
**RAPPORTEUR :                      M. BOILEAU**

**OBJET :      DON EN FAVEUR DU MAROC SUITE AU SEISME DU 8 SEPTEMBRE 2023**

Vu les articles L. 2121-29 et L. 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'urgence de la situation humanitaire,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours le Maroc, suite à un séisme important, l'Etat et différents organismes comme l'Association des Maires de France ont appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine touchée. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensible aux drames humains de ce séisme, la commune de Ludres tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain.

La commune souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes du séisme en faisant un don à la Fondation de France. La Fondation recueille les différents fonds avec sérieux et fiabilité et s'appuiera sur des associations locales marocaines ayant déjà fait leurs preuves et actives auprès de la population marocaine.

Ce point a été présenté en commission finances, ressources humaines, administration générale avec le budget supplémentaire le 15 septembre 2023.

**Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver un don de 1500 € à la Fondation de France en soutien au Maroc et sa population.

Les crédits sont prévus au budget supplémentaire 2023.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Claude LOMBARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

**Etaient Présents :**

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, Mme RAIK Magali, Mme LIIRI Stéphanie, M. FOURNIER Emmanuel, Mme BERNIER Dominique, M. CHAUVANCY Michel, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, M. PECHINE Patrick, Mme MOTEL Aurélie, Mme HINZELIN Mireille, M. PICARD Benoît, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. PATRAS Jean

**Avait donné pouvoir :**

Mme ROCHON Marie	avait donné pouvoir à	Mme RAVON Véronique
M. FRANCOIS Axel	avait donné pouvoir à	M. BOILEAU Pierre
M. GOIRAND Didier	avait donné pouvoir à	M. LOMBARD William
M. BURTE René	avait donné pouvoir à	Mme LOMBARD Claude

**Etaient Absents :**

M. REGNIER Christian, M. VAUTHIER Claude

**NOTA -**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27 Septembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Septembre 2023.

Fait et délibéré à LUDRES  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme  
Le Maire



Pierre BOILEAU